

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1364 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERS

n° 1364

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juillet 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2 classe Hassan Ali Outo, matricule 2741, de la 4 Compagnie de Milice à Damerdjog, est licencié par mesure disciplinaire à compter du 16 juillet 1967. L'intéressé, qui totalise, 5 ans 2 mois 28 jours de services effectifs à la Milice de la CFS. étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde et vivres de l'intéressé seront liquidés par les soins de la 4° Compagnie de Milice à Damerdiog. Le milicien de 2e classe Hassan Ali Outo sera ravé des contrôles de la Milice le 16 juillet 1967. Il recevra le certificat de libération.